



Office of Immigration
Office de l'immigration

1741 Brunswick St., Suite 110A
Halifax, Nova Scotia B3J 2Y3
Tel: (902) 424-5230; Fax: (902) 424-7936

1741, rue Brunswick, bureau 110A
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Y3
Tél. : 902-424-5230; Téléc. : 902-424-7936

Plan de services en français pour l'année 2009-2010

Table des matières

Message de Rosalind Penfound, sous-ministre

Plan de services en français de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse

Tableau 1 – Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2009-2010

Tableau 2 – Buts, objectifs et mesures pour l'année 2009-2010

Message de Rosalind Penfound, sous-ministre

Je suis heureuse de présenter le plan de services en français de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse pour l'année 2009-2010. Le plan décrit notre intention d'élargir la série de renseignements offerts en français à nos clients et souligne notre engagement de servir la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Tel qu'il est indiqué dans la Stratégie de la Nouvelle-Écosse en matière d'immigration, notre province fait face à de nombreux défis d'ordre démographique, y compris une lente croissance de la population, le vieillissement de la population, le faible taux de natalité et l'exode des jeunes. Ce sont là des questions importantes dans les collectivités acadiennes de la province. Un afflux d'immigrants francophones dans notre province contribuerait à enrichir la vitalité de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse sur le plan social, culturel et économique. Dans cette optique, l'immigration contribuera à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone.

En 2008, l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a créé un Conseil consultatif sur l'immigration formé de 13 membres représentant un vaste éventail de connaissances et d'antécédents. Parmi les membres de ce conseil on retrouve des dirigeants du domaine des affaires, des municipalités, du travail et des communautés, et bon nombre d'entre eux ont quitté leur terre natale afin de poursuivre une carrière enrichissante et couronnée de succès en Nouvelle-Écosse. Nous sommes heureux de compter deux francophones parmi les membres du Conseil consultatif sur l'immigration.

De plus, l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse participe au Comité directeur de l'immigration francophone, dirigé par notre partenaire communautaire, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. Le comité a élaboré un plan d'affaires quinquennal pour l'immigration francophone afin de contribuer au développement global de la communauté acadienne en Nouvelle-Écosse.

Depuis la publication de la de la Nouvelle-Écosse en matière d'immigration en 2005, l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse travaille en étroite collaboration avec ses partenaires acadiens et francophones afin d'organiser des consultations, d'élaborer des documents en français, d'offrir des séances d'information aux intervenants et d'appuyer le processus de l'immigration francophone par l'entremise du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse. En 2008, une représentante de l'Office de l'immigration, accompagnée de représentants de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, ont assisté à des foires de l'immigration en Europe pour promouvoir la collectivité acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

En 2009-2010, notre travail inclura la promotion de la Nouvelle-Écosse comme destination francophone attrayante en assistant les réseaux locaux, en sensibilisant encore plus la communauté locale aux avantages de l'immigration et en sélectionnant des immigrants potentiels.

Nous appuyons et applaudissons l'excellent travail effectué par l'Office des affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse et de nos partenaires communautaires.

Le plan de services en français de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse pour l'année 2009-2010 est conforme aux buts de notre stratégie de l'immigration, de même qu'à nos responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement.

Plan de services en français de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse pour l'année 2009-2010

1. Réponses aux demandes en français

L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse compte un employé parfaitement bilingue qui répondra aux demandes du public reçues oralement et par écrit en français. L'affiche *Bonjour!*, qui signale l'offre de services dans les deux langues officielles, est bien en évidence à la réception. De plus, on encourage les employés bilingues à porter l'épinglette *Bonjour!* afin d'indiquer qu'ils sont bilingues.

Le personnel de la réception est encouragé à parler au client en français pour lui demander d'attendre un instant pendant qu'il va chercher un employé bilingue disponible. La politique est en effet tant pour les demandes en personne que les demandes au téléphone. Toutes les demandes écrites reçoivent une réponse dans la langue officielle choisie par le correspondant.

L'Office de l'immigration a désigné un des postes d'agent de Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse comme un poste bilingue.

2. Inventaire des services en français

L'Office de l'immigration offre actuellement des services en français dans les secteurs suivants :

Partenariat

- Consultation continue avec la communauté acadienne et francophone sur les services à l'établissement, de même que sur le recrutement d'immigrants, les attraits des collectivités et les stratégies pour augmenter les partenariats entre la communauté acadienne et francophone et l'Office de l'immigration.
- Collaboration avec les organisations communautaires acadiennes et francophones pour appuyer les activités de recrutement et d'intégration des immigrants francophones.

Communication

- Depuis septembre 2005, l'Office de l'immigration offre à ses clients des services en français.
- Publication et distribution de matériel promotionnel en français : dépliants, trousse, affiches.
- Traduction en français et distribution des guides et des formulaires pour faire une demande auprès du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse et une demande de financement de programmes d'établissement des immigrants.
- Participation à des foires de l'immigration ou d'emploi dans les pays francophones avec des représentants de la communauté acadienne pour promouvoir les programmes néo-écossais, tel le Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE), et pour faire connaître la Nouvelle-Écosse comme destination d'immigration francophone.
- Facilitation de séances d'information et de présentation d'exposés en français aux intervenants intéressés et coordination avec les partenaires et les employeurs dans la

communauté pour les sensibiliser aux avantages de l'immigration en général et des programmes de l'Office de l'immigration en particulier.

Soutien

- Allocation de financement en vertu du Programme d'établissement des immigrants pour contribuer à la sensibilisation du public ainsi qu'aux activités liées au développement et à l'établissement. Le financement aide les immigrants francophones à s'établir dans les collectivités acadiennes de la Nouvelle-Écosse.
- L'offre, au personnel de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse, de possibilités de participer au programme de français langue seconde par l'entremise de la Commission de la fonction publique et de l'Office des affaires acadiennes.

3. Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2008-2009

Voir le Tableau 1

4. Buts, objectifs et mesures pour l'année 2009-2010

Voir le Tableau 2

5. Priorités de la communauté acadienne et francophone

Comme il est indiqué dans le message de la sous-ministre, différents intervenants en matière d'immigration sont membres du Comité directeur de l'immigration francophone, avec l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse, pour discuter d'enjeux importants pour les Néo-Écossais et pour la communauté.

La communauté acadienne et francophone a présenté, dans son plan quinquennal sur l'immigration francophone intitulé *Plan directeur – Immigration francophone 2009-2014*, les stratégies à l'appui des immigrants francophones dans la province pour atteindre les objectifs suivants :

- augmenter le nombre d'immigrants francophones afin de modifier le profil démographique des communautés acadiennes;
- améliorer la capacité des communautés d'accueillir des nouveaux arrivants;
- appuyer l'intégration économique des immigrants francophones aux communautés francophones;
- appuyer l'intégration sociale et culturelle des immigrants francophones aux communautés acadiennes.

L'Office de l'immigration a participé à l'élaboration du plan d'action et appuie sa vision globale et ses objectifs. La collaboration n'est pas un simple mot, et au fil des ans, l'Office de l'immigration a établi une relation solide et positive avec la communauté acadienne.

6. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Un agent de mise en candidature bilingue désigné contribuera à faire en sorte que les immigrants francophones et les intervenants communautaires reçoivent les services dans leur langue maternelle.

Beaucoup de régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse sont situées dans des régions rurales et connaissent un exode important de leur jeune main-d'œuvre. Dans un effort visant à contrebalancer la pénurie de travailleurs spécialisés, l'Office de l'immigration continuera de collaborer étroitement avec les organismes acadiens et francophones tels que la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) pour offrir des activités de promotion de l'immigration et identifier des possibilités d'emploi qui permettront à la Nouvelle-Écosse d'attirer un plus grand nombre d'immigrants francophones et de s'assurer qu'ils disposent des mesures nécessaires pour veiller au succès de leur établissement.

En 2008-2009, grâce à l'Entente relative au marché du travail, l'Office de l'immigration a été en mesure d'appuyer deux autres organismes qui offrent des services à la communauté acadienne, c'est-à-dire l'Université Sainte-Anne et le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse. La subvention à l'Université Sainte-Anne visait à faciliter l'intégration des immigrants francophones au marché du travail canadien par une série d'ateliers et un placement professionnel de deux semaines dans une entreprise ou un organisme. La subvention au Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse a été utilisée pour organiser un forum d'une journée à l'intention des employeurs et des intervenants sur l'immigration dans les régions acadiennes de la province, afin de discuter des meilleures pratiques d'employabilité pour l'intégration des immigrants au milieu de travail.

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a reçu la désignation officielle de partenaire dans le cadre de la catégorie Reconnu par la communauté du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse. Ce statut permet à la FANE de signer des lettres d'identification pour une personne qui a établi des liens communautaires au sein de la communauté acadienne et qui désire être candidat à la résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse.

Tableau 1 – Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2008-2009 (Office de l'immigration)

Objectif 1 Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.		
Buts et objectifs pour 2008-2009	Mesures prévues en 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2008-2009
<p>1.1</p> <p>L'Office de l'immigration et le ministre s'acquittent de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le travail de l'Office des affaires acadiennes et l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> en assurant la représentation de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse au sein du Comité de coordination des services en français. • Fournir au ministre des Affaires acadiennes un compte rendu des activités qui permettent à l'Office de l'immigration de progresser vers l'atteinte des buts et des objectifs énoncés dans son plan de services en français pour l'année 2008-2009. • Le personnel bilingue de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse offrira des services en français aux intervenants et aux clients et il augmentera la capacité de l'Office d'offrir des services en français. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des représentants de l'Office de l'immigration participent régulièrement au Comité de coordination des services en français et aux sous-comités, par exemple sur les ressources humaines. • Contribution au rapport annuel du gouvernement sur les services en français. • Disponibilité du personnel bilingue de l'Office de l'immigration pour offrir une variété de services en français, en temps opportun. En 2008-2009, l'Office de l'immigration comptait deux employés bilingues, et trois employés bilingues sur 20 pendant une certaine période.

Objectif 2		
La consultation avec la communauté acadienne et francophone.		
Buts et objectifs pour 2008-2009	Mesures prévues en 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2008-2009
<p>2.1</p> <p>Élaboration et établissement de la priorité des services en français qui seront offerts et des stratégies ou approches relatives à la prestation de services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation continue avec la communauté acadienne et francophone sur le recrutement d'immigrants, les services d'établissement, la prestation de services aux immigrants francophones et les stratégies pour augmenter les partenariats entre la communauté acadienne et francophone et l'Office de l'immigration. • Collaboration avec les organisations communautaires acadiennes et francophones pour des projets d'action sociale financés par l'Office de l'immigration et menés par des organismes tels que la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. • Établir des relations plus fortes entre l'Office de l'immigration et les organisations communautaires acadiennes et francophones telles que la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse et le Comité directeur de l'immigration francophone. • Travailler avec les communautés acadiennes et francophones sur des questions spécifiques, notamment la pénurie de travailleurs qualifiés et la nécessité d'avoir recours à des immigrants. <p>Consultations publiques dans toute la province</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure une composante en français lors des consultations sur l'immigration avec les chefs d'entreprise, les étudiants et les organisations 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a fourni 70 000 \$ à la FANE pour développer la capacité de promotion, de recrutement, d'accueil et d'intégration des nouveaux immigrants d'expression française dans les régions acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse. L'Office de l'immigration continue d'être un partenaire actif pour aider la FANE et d'autres partenaires acadiens et francophones à créer la capacité d'accueillir les nouveaux arrivants dans leurs collectivités. • Signature d'un protocole d'entente avec Citoyenneté et Immigration Canada pour avoir accès à un financement de 18 000 \$ pour appuyer les activités de promotion de l'immigration francophone. Dans le cadre des activités de promotion, des représentants de l'Office de l'immigration, de la FANE et du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse ont participé avec succès aux foires de l'immigration tenues en France et en Belgique. • L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a offert une subvention de 19 037 \$ à la FANE pour inclure une série de témoignages par vidéo d'immigrants francophones en Nouvelle-Écosse.

	<p>mandatées par l'Office de l'immigration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a offert un financement de 44 930 \$, par l'entremise de l'Entente relative au marché du travail, à l'Université Sainte-Anne pour un projet pilote visant à préparer les immigrants francophones au marché du travail et au milieu de travail canadien, incluant un placement professionnel de deux semaines. • Un financement supplémentaire de 17 409 \$ obtenu dans le cadre de l'Entente relative au marché du travail a été attribué au Conseil de développement économique pour un forum d'une journée sur l'intégration des immigrants au milieu de travail et sur les meilleures pratiques d'employabilité. • Des représentants de l'Office de l'immigration ont participé à la table ronde sur le recrutement et le maintien en poste de professionnels francophones pour le CSAP afin d'identifier les solutions possibles aux problèmes liés à la mobilité interprovinciale des travailleurs et à la reconnaissance des titres de compétences étrangers. • Des représentants de l'Office de l'immigration participent au Comité directeur de l'immigration francophone, un comité multipartite d'intervenants, initié par la FANE. • Le personnel de l'Office de l'immigration a rencontré le nouveau coordonnateur de l'immigration de la FANE ainsi que le coordonnateur régional francophone pour la région d'Halifax, aux fins de formation et d'information.
--	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> • L'Office de l'immigration a organisé une séance d'information à l'intention de plus de 40 employeurs et intervenants en matière d'emploi sur le recrutement de travailleurs qualifiés en France et en Belgique. Des représentants de l'ambassade du Canada à Paris, de Citoyenneté et Immigration Canada et de l'agence d'emploi et de mobilité internationale <i>Espace Emploi International</i> étaient présents afin d'offrir des renseignements supplémentaires aux employeurs de la Nouvelle-Écosse. Cet événement a été organisé en collaboration avec la FANE et le CDÉNÉ. • Le personnel de l'Office de l'immigration a présenté des exposés en français sur l'immigration à différentes occasions : <ul style="list-style-type: none"> - Septembre et octobre 2008 : Plusieurs rencontres avec des employeurs néo-écossais afin de discuter du recrutement de travailleurs qualifiés étrangers et de les encourager à joindre l'équipe de la Nouvelle-Écosse participant aux salons de l'emploi en Europe. - Le 13 septembre 2008 : L'Office de l'immigration a organisé un salon de l'immigration à l'intention des employeurs d'Halifax avec la participation de Direction Emploi, de l'Université Sainte-Anne et du Conseil scolaire acadien provincial. - Octobre 2008 : Présentation aux étudiants étrangers de l'Université Sainte-Anne au sujet de la catégorie des diplômés internationaux du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (Pointe-
--	--	--

		<p>de-l'Église).</p> <ul style="list-style-type: none">- Le 4 mars 2009 : Conseil de développement économique – Forum sur les meilleures pratiques pour l'intégration des immigrants au milieu de travail (Halifax).
--	--	--

Objectif 3		
La communication, le partage d'information et la promotion des services offerts en français.		
Buts et objectifs pour 2008-2009	Mesures prévues en 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2008-2009
<p>3.1 L'information publique est offerte en français et en anglais.</p> <p>3.2 Les employés et le public sont mieux sensibilisés à l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel bilingue de l'Office de l'immigration répondra aux demandes et aux communications orales et écrites. • À la réception, mettre en évidence l'affiche <i>Bonjour!</i> qui signale l'offre de services dans les deux langues officielles. • Les employés bilingues sont encouragés à porter l'épinglette <i>Bonjour!</i> pour signaler qu'ils sont bilingues. • Établir la priorité, traduire et rendre disponibles les documents d'information qui doivent être offerts en français. <ul style="list-style-type: none"> ○ Site Web : faire en sorte que des sections importantes du site Web de l'Office de l'immigration soient offertes en français et qu'elles contiennent des renseignements pertinents à l'immigration francophone. ○ Matériel promotionnel : augmenter la quantité de matériel promotionnel offert en français. ○ Publications imprimées, tels que les rapports, offerts en français. • Promouvoir la Nouvelle-Écosse comme destination francophone et promouvoir le Programme de candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE) dans des démarches de marketing telles que les publications en ligne, des brochures et des foires internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la procédure liée à la réponse et au transfert des demandes reçues en français. • À l'heure actuelle, trois brochures à jour et cinq grands panneaux d'affichage en français, ainsi qu'un chemin de table bilingue, sont utilisés à des fins de promotion. Les documents et lignes directrices pour la présentation des demandes sont offerts en français. Le formulaire de demande et les guides sur le financement des programmes d'établissement des immigrants sont aussi offerts en français. • L'Office de l'immigration a fait traduire des parties supplémentaires de son site Web, qui seront affichées très bientôt. • L'Office de l'immigration a offert du financement à la FANE et au CDÉNÉ afin de leur permettre d'améliorer le contenu lié à l'immigration sur leurs sites Web respectifs. • Le personnel de l'Office de l'immigration a participé à quatre salons de l'immigration en novembre 2008 à Paris (2), Toulouse et Bruxelles. Une aide financière de Citoyenneté et Immigration a permis à des représentants de la communauté acadienne de participer à ces foires. L'Office de l'immigration a payé les frais de son propre représentant. • L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a

	<p>de l'immigration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir des séances d'information et faire des exposés en français aux intervenants intéressés et assurer une liaison avec les partenaires et les médias dans les collectivités pour sensibiliser la population aux avantages de l'immigration en général et aux programmes et services de l'Office de l'immigration en particulier. 	<p>donné suite à un grand nombre de demandes de francophones résidant à l'étranger sur l'immigration en Nouvelle-Écosse. Quelques-unes de ces personnes sont venues en Nouvelle-Écosse pour visiter et explorer les possibilités d'y immigrer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel a participé à des entrevues avec les médias francophones au niveau local et international. • Le personnel a offert de l'information en français en personne, par écrit et par téléphone aux personnes intéressées à immigrer en Nouvelle-Écosse.
--	---	---

Objectif 4**Le soutien à l'élaboration, à la planification et à la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.**

Buts et objectifs pour 2008-2009	Mesures prévues en 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2008-2009
<p>4.1</p> <p>Développement et adaptation de plans et de stratégies pour livrer des services en français comme faisant partie du processus de planification annuel et du processus de faire rapport.</p> <p>4.2</p> <p>L'Office de l'immigration adopte une approche coordonnée pour traiter les questions relatives aux ressources humaines en matière de prestation des services en français.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Examiner le niveau de services en français et la capacité d'offrir des services, identifier les secteurs prioritaires et surveiller les progrès.• Offrir au personnel des possibilités, des outils d'apprentissage et des ressources pour le développement, le maintien et l'amélioration des compétences en français• Appuyer le développement de l'immigration francophone en Nouvelle-Écosse par l'intermédiaire de partenariats avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et d'autres organisations communautaires.• Appuyer les initiatives communautaires liées à l'immigration qui répondent aux besoins de la communauté acadienne et francophone par l'intermédiaire du financement de l'Office de l'immigration pour les programmes d'établissement des immigrants	<ul style="list-style-type: none">• L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse a désigné un poste d'agent de programme bilingue pour établir la liaison avec la communauté acadienne et francophone.• Le personnel de l'Office de l'immigration a la possibilité de suivre des cours de français. Deux employés ont participé à une formation linguistique en français.• L'Office de l'immigration travaille de façon continue en étroite collaboration avec ses partenaires communautaires à l'élaboration d'une stratégie pour recruter des immigrants, les attirer dans les collectivités acadiennes et francophones et les retenir.• L'Office de l'immigration a appuyé trois organismes acadiens et leurs différentes initiatives en matière d'immigration – la FANE, le CDÉNÉ et l'Université Sainte-Anne – grâce à son Financement des programmes d'établissement des immigrants et au financement de l'Entente relative au marché du travail.

Tableau 2 – Buts, objectifs et mesures pour l'année 2009-2010

Objectifs	Buts et objectifs pour 2009-2010	Mesures prévues en 2009-2010
<p>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.1</p> <p>L'Office de l'immigration et le ministre s'acquittent de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le travail de l'Office des affaires acadiennes et la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i> en assurant la représentation du ministère au sein du Comité de coordination des services en français et la participation à certains de ses sous-comités. • L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse contribue au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français. • Élaborer et mettre en œuvre des politiques internes afin d'identifier les domaines où des changements sont nécessaires pour permettre l'amélioration de la prestation des services en français.
<p>Objectif 2 – Prestation de services en français.</p> <p>Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1</p> <p>Élaboration et établissement de la priorité des services en français qui seront offerts et des stratégies ou approches relatives à la prestation de services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des consultations continues avec la communauté acadienne et francophone sur le recrutement d'immigrants, les services d'établissement, la prestation de services aux immigrants francophones et les stratégies pour augmenter les partenariats entre la communauté acadienne et francophone et l'Office de l'immigration. • Collaborer avec les organisations communautaires acadiennes et francophones pour des projets d'action sociale financés par l'Office de l'immigration et menés par des

		<p>organismes tels que la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le Comité directeur pour l'immigration francophone afin d'inclure l'information appropriée en français sur notre site Web. • Appuyer les organismes communautaires acadiens et francophones dans le développement de leur contenu Web sur l'immigration. • Établir des relations plus fortes entre l'Office de l'immigration et les organisations communautaires acadiennes et francophones telles que la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse et le Comité directeur de l'immigration francophone, un comité consultatif multipartite, par la collaboration, la consultation et les subventions. • Travailler avec les communautés acadiennes et francophones sur des questions spécifiques, notamment la pénurie de travailleurs qualifiés et la nécessité d'avoir recours à des immigrants. • Inclure une composante en français lors des consultations sur l'immigration avec les chefs d'entreprise, les étudiants et les organisations mandatées par l'Office de l'immigration. • Collaborer avec Citoyenneté et Immigration Canada afin d'appuyer les activités de promotion de l'immigration francophone.
--	--	--

	<p>2.2</p> <p>Sensibilisation accrue des employés de l'Office de l'immigration à l'approche adoptée par l'Office de l'immigration pour offrir des services en français et aux enjeux culturels pertinents pour la communauté acadienne et francophone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À la réception, mettre en évidence l'affiche <i>Bonjour!</i> qui signale l'offre de services dans les deux langues officielles. • Les employés bilingues sont encouragés à porter l'épinglette <i>Bonjour!</i> pour signaler qu'ils sont bilingues. • On encourage le personnel de l'Office de l'immigration à participer à une séance d'information sur les enjeux sociaux et culturels pertinents pour la communauté acadienne et francophone.
	<p>2.3</p> <p>Le public est plus au courant de l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français et des programmes et services qui leur sont offerts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des séances d'information et faire des exposés en français aux intervenants intéressés et assurer une liaison avec les partenaires et les médias dans les collectivités pour sensibiliser la population aux avantages de l'immigration en général et aux programmes et services de l'Office de l'immigration en particulier.
	<p>2.4</p> <p>La capacité de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse d'offrir des services en français augmente grâce au recrutement d'employés bilingues et à la formation des employés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le niveau de services en français et la capacité d'offrir des services, identifier les secteurs prioritaires et surveiller les progrès. • Offrir au personnel des possibilités, des outils d'apprentissage et des ressources pour le développement, le maintien et l'amélioration des compétences en français (p. ex. Termium, dictionnaire). • Maintenir un poste d'agent de mise en candidature bilingue à l'Office de l'immigration.

<p>Objectif 3 – Développement communautaire et amélioration des capacités.</p> <p>S'assurer que la communauté acadienne et francophone dispose des ressources nécessaires pour sa durabilité et son développement à long terme.</p>	<p>3.1</p> <p>L'Office de l'immigration aide les organisations acadiennes et francophones, s'il y a lieu, à atteindre les objectifs indiqués dans le Plan de développement global de la communauté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les initiatives communautaires liées à l'immigration qui répondent aux besoins de la communauté acadienne et francophone par l'intermédiaire du financement de l'Office de l'immigration pour les programmes d'établissement des immigrants et autre financement disponible. • Travailler en collaboration avec le Comité directeur de l'immigration francophone afin de continuer la mise en œuvre des objectifs réalisables du plan quinquennal sur l'immigration francophone.
--	---	---